



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.620/Inf.24



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

30 juillet 2025
Original : anglais
Français

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 16-19 juillet 2025

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et action par la réunion, y compris les projets de décisions

Principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage de la mise en œuvre collective du programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.

PNUE/PAM
Athènes, 2025

Note du Secrétariat

1. Comme prévu dans le programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO¹) (Décision IG.25/11 de la COP22², Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021) et comme demandé par la COP23 (Décision IG.26/5³, Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023), le SPA/RAC conduira une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre collective du post-2020 SAPBIO afin d'assurer la réalisation des objectifs du post-2020 SAPBIO d'ici 2030.
2. Pour entreprendre l'évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage telles que listées dans l'Annexe III du SAPBIO Post-2020 (Décision IG.25/11 de la COP22), une table simplifiée, comme prévu par l'Action 34 sur le suivi du post-2020 SAPBIO, a été élaborée et diffusée aux correspondants nationaux et aux partenaires du SPA/RAC, y compris les membres du comité consultatif.
3. Les résultats de cette évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage à portée nationale, ainsi que les résultats à portée régionale, constitue l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre collective du Post-2020SAPBIO, axée sur les activités de démarrage.
4. Les premières conclusions de l'évaluation à mi-parcours présentées dans ce document, basées sur une analyse quantitative et sont regroupées par objectifs du Post-2020 SAPBIO, ont été présentées à la 11^{ème} réunion des correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO (Athènes, Grèce, 9-10 avril 2025)
5. Les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours ainsi que les conclusions et les recommandations des correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO telles qu'examinées par la dix-septième réunion des points focaux SPA/BD (Istanbul, Turquie, 20-22 mai 2025) sont présentées ci-après à titre d'information.

¹ https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_spabio/post_2020_sapbio.pdf

² https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_cop/cop22/decision_25.11_en.pdf

³ https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/44718/23ig26_22_2605_eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y

I. Introduction

1. Cette évaluation à mi-parcours évalue l'avancement de la mise en œuvre de 42 actions décrites dans l'Annexe III du Programme d'Action Stratégique pour la Biodiversité Post-2020 (Post-2020 SAPBIO). Plus précisément, elle examine l'état de la mise en œuvre des activités de démarrage.
2. L'évaluation est principalement basée sur les réponses fournies par les organisations partenaires et les pays à travers un questionnaire simplifié et personnalisé. Ce questionnaire comportait des questions binaires, accompagnées de moyens de vérification, ainsi que des questions ciblées pour identifier les lacunes et les défis dans la mise en œuvre. Les répondants ont choisi parmi des options prédéfinies concernant les progrès et les défis, certaines actions nécessitant plusieurs questions pour une évaluation complète.
3. Cette méthodologie permet aux organisations partenaires et aux pays de réaliser des auto-évaluations et de fournir efficacement des mises à jour indicatives sur les progrès réalisés. Cependant, certaines limitations peuvent être reconnues. Plus particulièrement, l'évaluation reste parfois subjective, car les options de réponse prédéfinies peuvent manquer de critères quantitatifs (par exemple, ce qui constitue un progrès suffisant pour qu'une action soit marquée comme « Oui »). En conséquence, les interprétations des progrès peuvent varier d'un répondant à l'autre. Cette limitation découle de l'absence d'indicateurs quantifiables pour les actions prévues dans l'Annexe III du Post-2020 SAPBIO. Par conséquent, la section des moyens de vérification devrait être obligatoire.
4. Malgré ces contraintes, les données recueillies offrent des aperçus précieux sur les tendances de mise en œuvre, mettant en évidence à la fois les progrès et les obstacles. Ces résultats servent de base à des recommandations concrètes pour améliorer la mise en œuvre future.
5. Les premières conclusions de l'évaluation à mi-parcours présentées dans ce document sont basées sur une analyse quantitative et sont regroupées par objectifs du Post-2020 SAPBIO. Pour les activités de démarrage à portée nationale, l'analyse est davantage développée selon une approche sous-régionale.

MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE	MER IONIENNE ET MÉDITERRANÉE CENTRALE	MER ADRIATIQUE	MER EGÉE ET BASSIN LEVANTIN
Algérie	Grèce	Albanie	Chypre
Espagne	Italie	Bosnie -Herzégovine	Égypte
France	Libye	Croatie	Grèce
Italie	Malte	Italie	Israël
Maroc	Tunisie	Monténégro	Liban
Monaco		Slovénie	Türkiye
Tunisie			République Arabe Syrienne



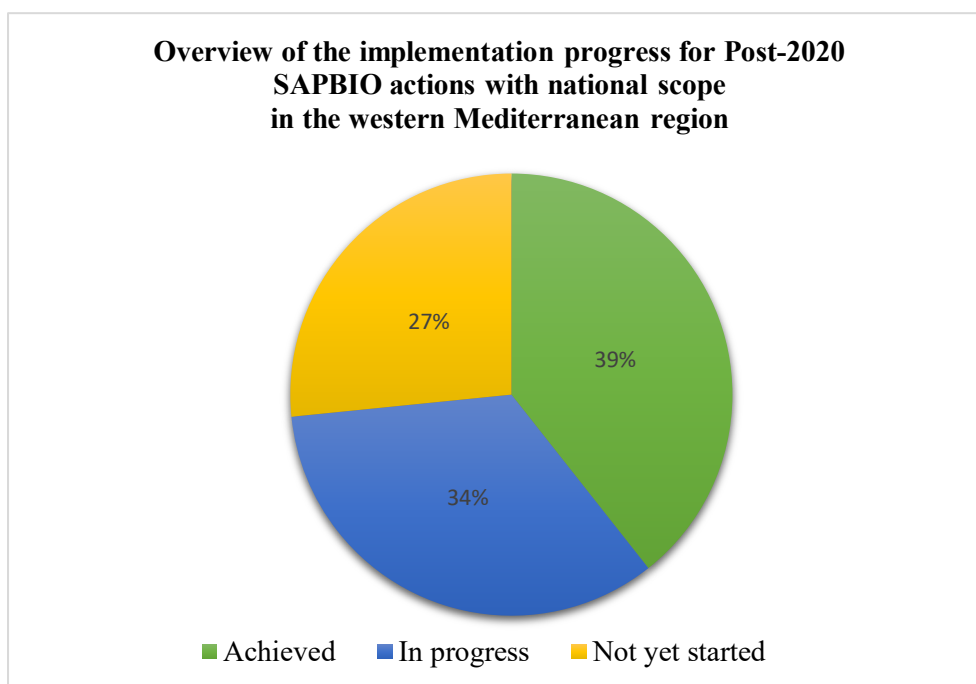
II. Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre collective du SAPBIO post-2020 axée sur les activités de démarrage

A. Progrès de la mise en œuvre des actions

1. Vue d'ensemble des progrès de la mise en œuvre des actions du Post-2020 SAPBIO à portée nationale

Méditerranée occidentale

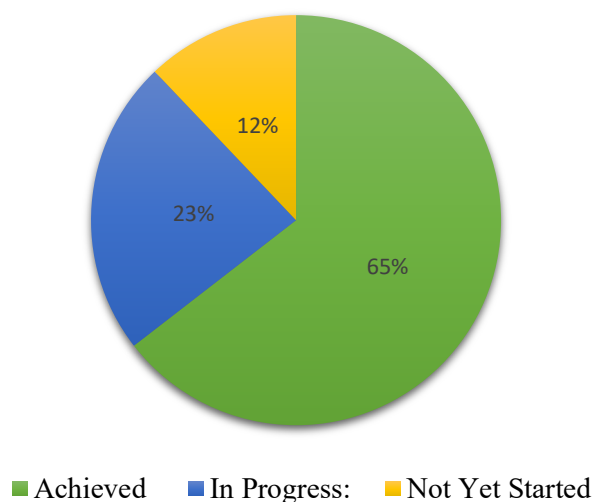
1. Les pays de l'Ouest de la Méditerranée ont rapporté que la majorité des actions ont été réalisées (37 %) ou sont encore en cours (32 %). En revanche, 25 % des actions n'ont pas encore commencé.



Mer Ionienne et Méditerranée centrale

2. La sous-région de la mer Ionienne et de la Méditerranée centrale a rapporté qu'une grande majorité des actions (64,52 %) ont été mises en œuvre avec succès ou ont atteint un stade de progrès significatif. Des efforts en cours sont visibles dans 23,39 % des actions, classées comme "En cours", reflétant un engagement continu pour atteindre les objectifs du SAP BIO. Cependant, une proportion notable (12,10 %) des actions restent non initiées ("Pas encore").

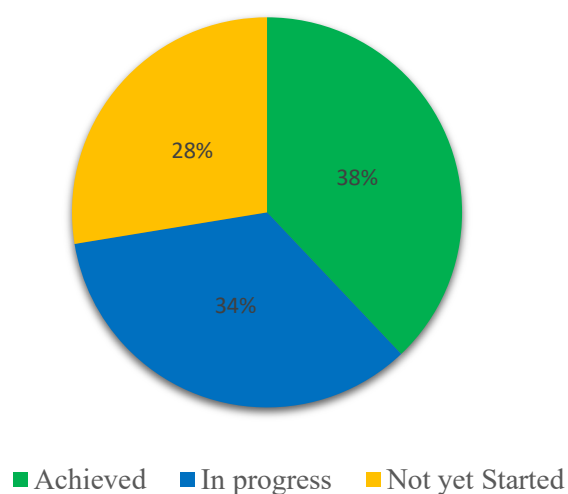
**Overview of the implementation progress for Post-2020
SAPBIO actions with national scope in the Ionian Sea and
Central Mediterranean sub-region.**



Mer Egée et bassin Levantin

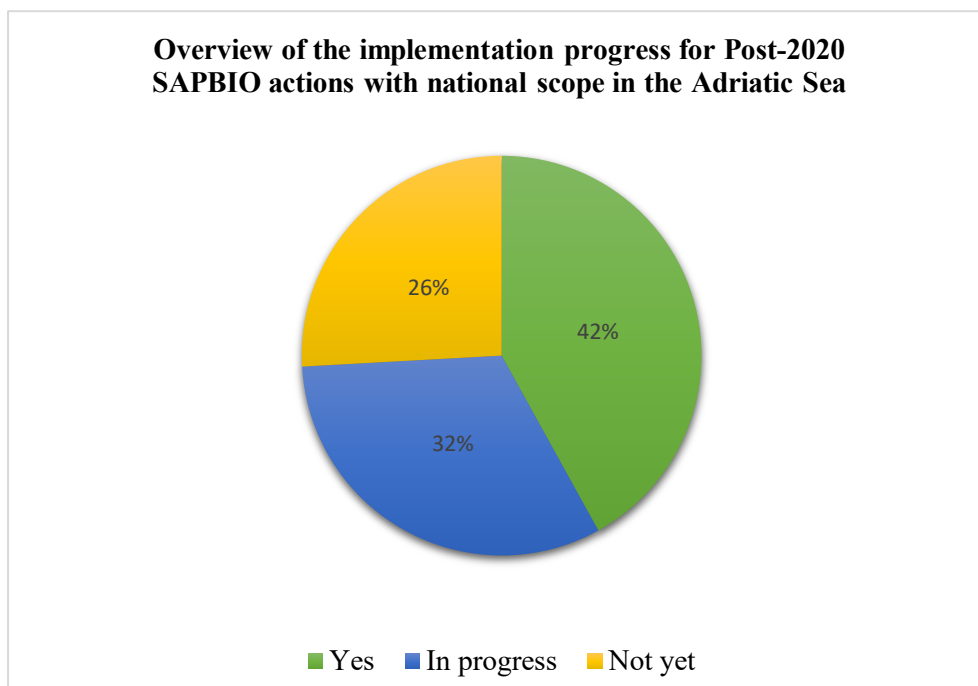
3. Les pays du bassin Égéen et Levantin ont rapporté que la majorité des actions ont été mises en œuvre avec succès (38 %) ou sont encore en cours (34 %). En revanche, la mise en œuvre d'environ un quart des actions (28 %) n'a pas encore commencé.

**Overview of the implementation progress for Post-2020
SAPBIO actions with national scope in Aegean Sea and
Levantine Basin**



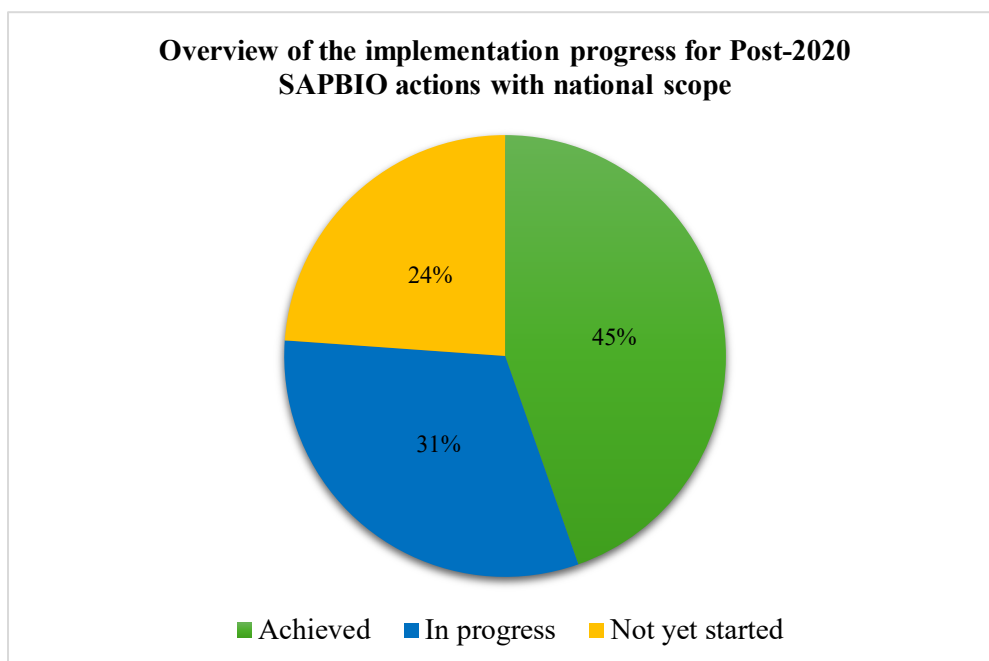
Mer Adriatique

4. Les pays de l'Adriatique ont rapporté que la plupart des actions ont été mises en œuvre avec succès (42 %) ou sont encore en cours (32 %). En revanche, la mise en œuvre d'environ un quart des actions (26 %) n'a pas encore commencé.



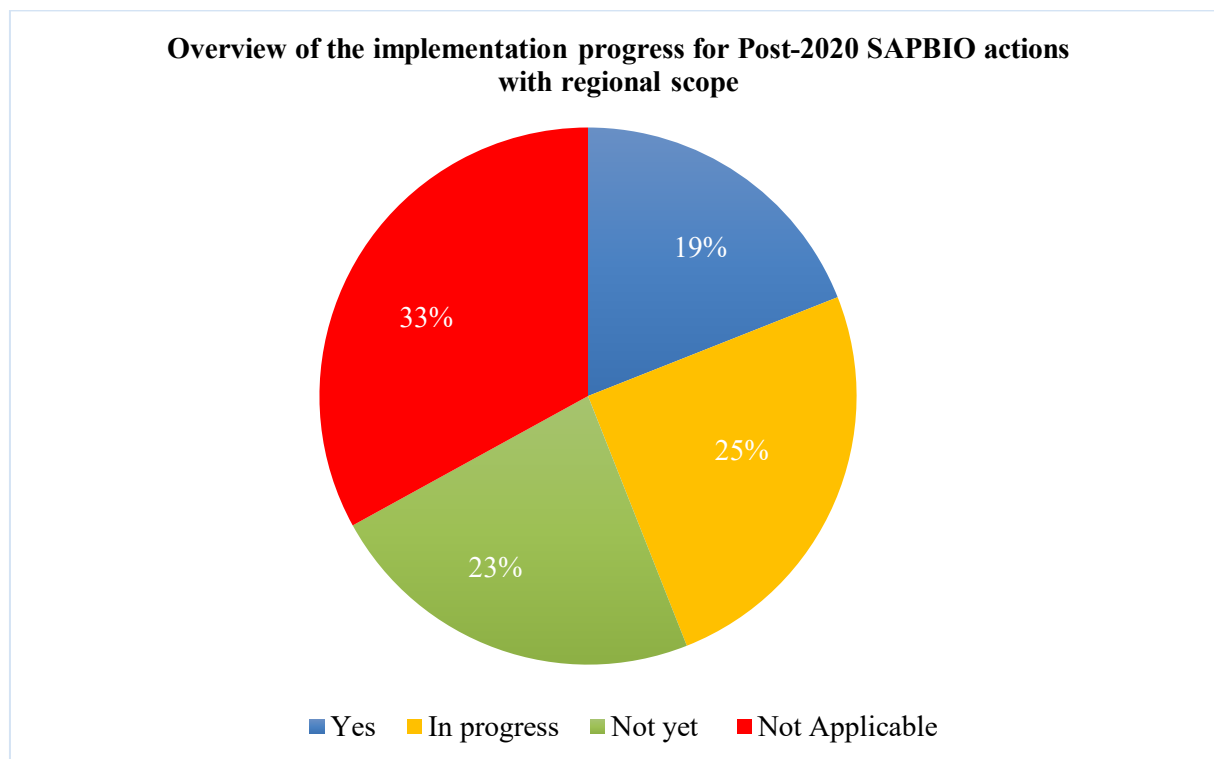
Méditerranée

5. Dans la région Méditerranéenne, 45 % des actions ont été mises en œuvre avec succès, 31 % sont en cours, et 26 % n'ont pas encore été initiées. Le même schéma est observé dans les 4 sous-régions, avec de légères différences de pourcentages.



2. Vue d'ensemble des progrès de la mise en œuvre des actions du Post-2020 SAPBIO à portée régionale

6. Les progrès de la mise en œuvre des actions du Post-2020 SAPBIO à portée régionale reflètent un progrès modéré, avec près de la moitié des actions soit terminées (19 %), soit en cours (25 %), bien qu'une proportion notable reste non mise en œuvre ou hors de la portée régionale.

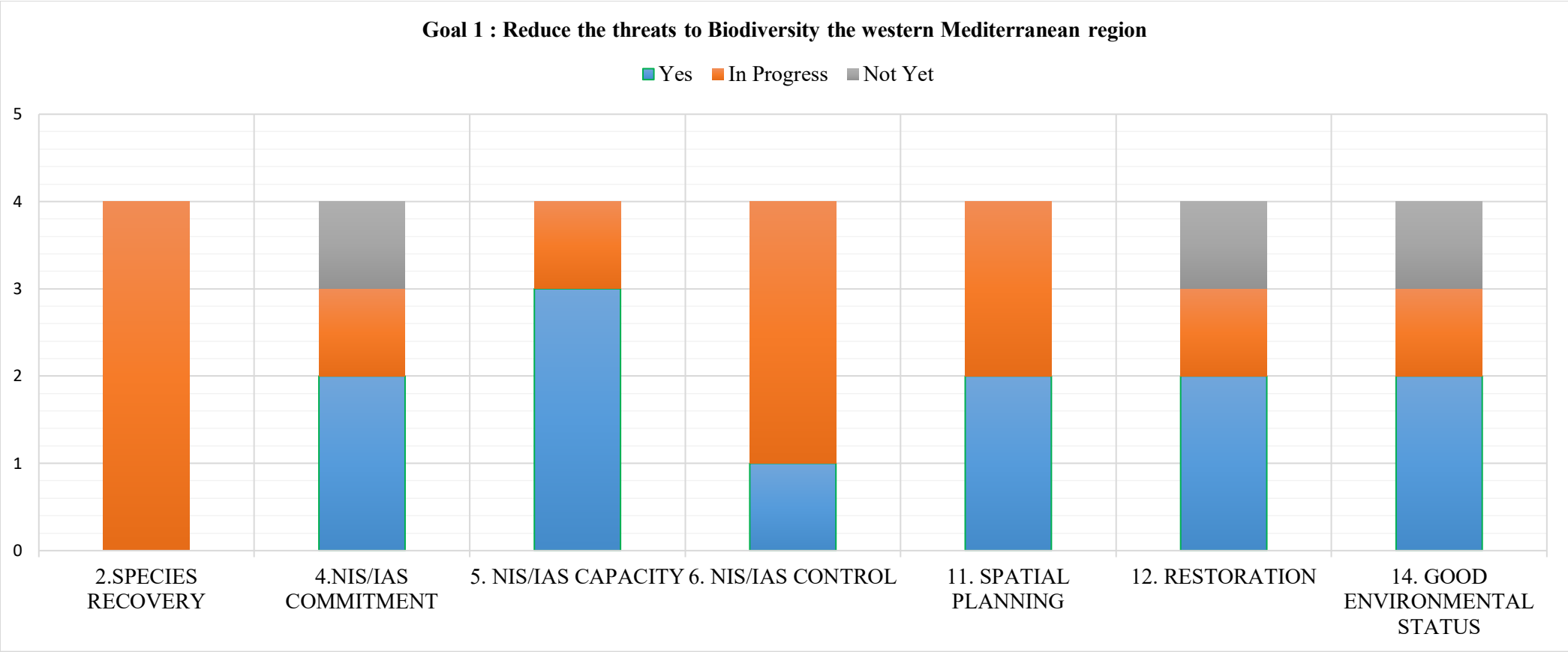


B. Analyse approfondie de la mise en œuvre des actions du Post-2020 SAPBIO à portée nationale au niveau des objectifs individuels du post-2020 SAPBIO :

1. Objectif 1: Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

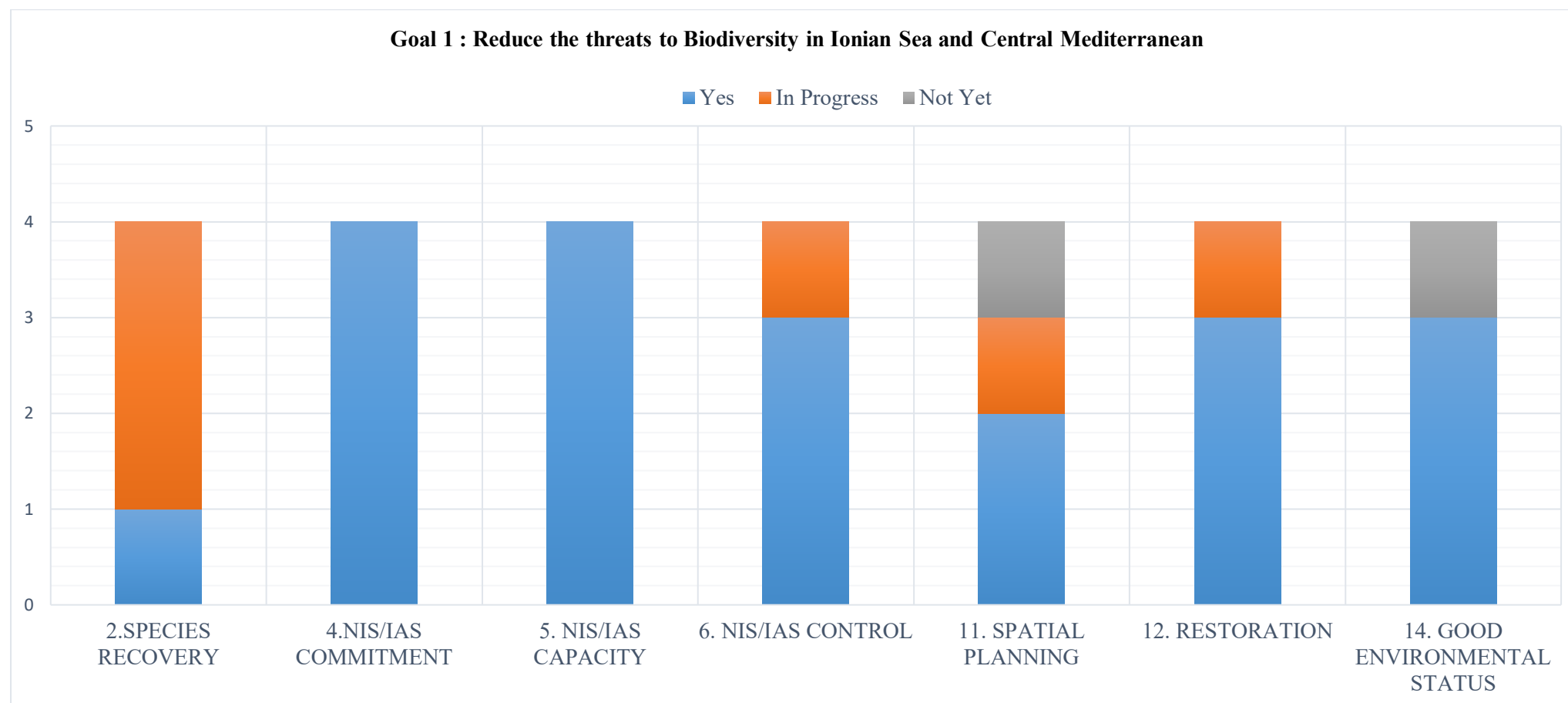
Méditerranée Occidentale

7. Une e analyse détaillée de l'Objectif 1 dans l'Ouest de la Méditerranée révèle des progrès inégaux entre les actions associées. Dans l'ensemble, le contrôle des espèces exotiques envahissantes (Action 6) présente la plus grande proportion de tâches achevées, tandis que la récupération des espèces (Action 2) présente une large portion dans la catégorie "pas encore commencée". Les actions restantes — Engagement NIS/IAS (Action 4), NIS majoritaires (Action 5), Aménagement spatial (Action 11), Restauration (Action 12) et Bon état écologique (Action 14) — montrent un mélange d'activités achevées et en cours, avec certains éléments toujours non-initiés.



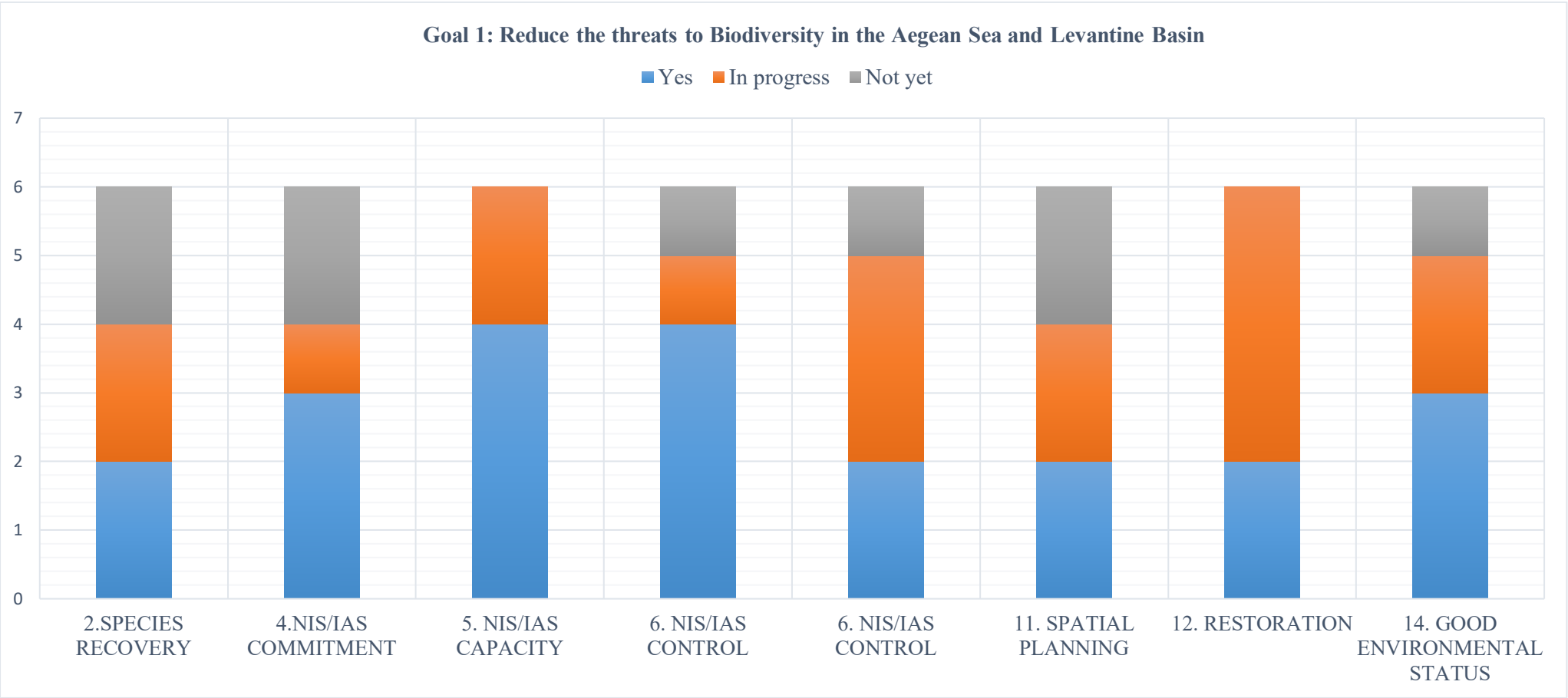
Mer Ionienne et Méditerranée Centrale

8. Une analyse détaillée de l'Objectif 1 dans la mer Ionienne et la Méditerranée centrale montre des progrès variés selon les actions. Le contrôle des espèces exotiques envahissantes (Action 6) présente la plus grande proportion de tâches achevées, tandis que d'autres actions, telles que l'Aménagement spatial (Action 11) et la Restauration (Action 12), comportent encore une proportion notable d'éléments "pas encore commencés". La récupération des espèces (Action 2) montre un mélange de segments achevés et en cours, reflétant des progrès partiels mais des possibilités d'action supplémentaires. Dans l'ensemble, le graphique souligne un focus plus marqué sur la gestion des espèces invasives par rapport à des progrès plus limités dans d'autres domaines de conservation



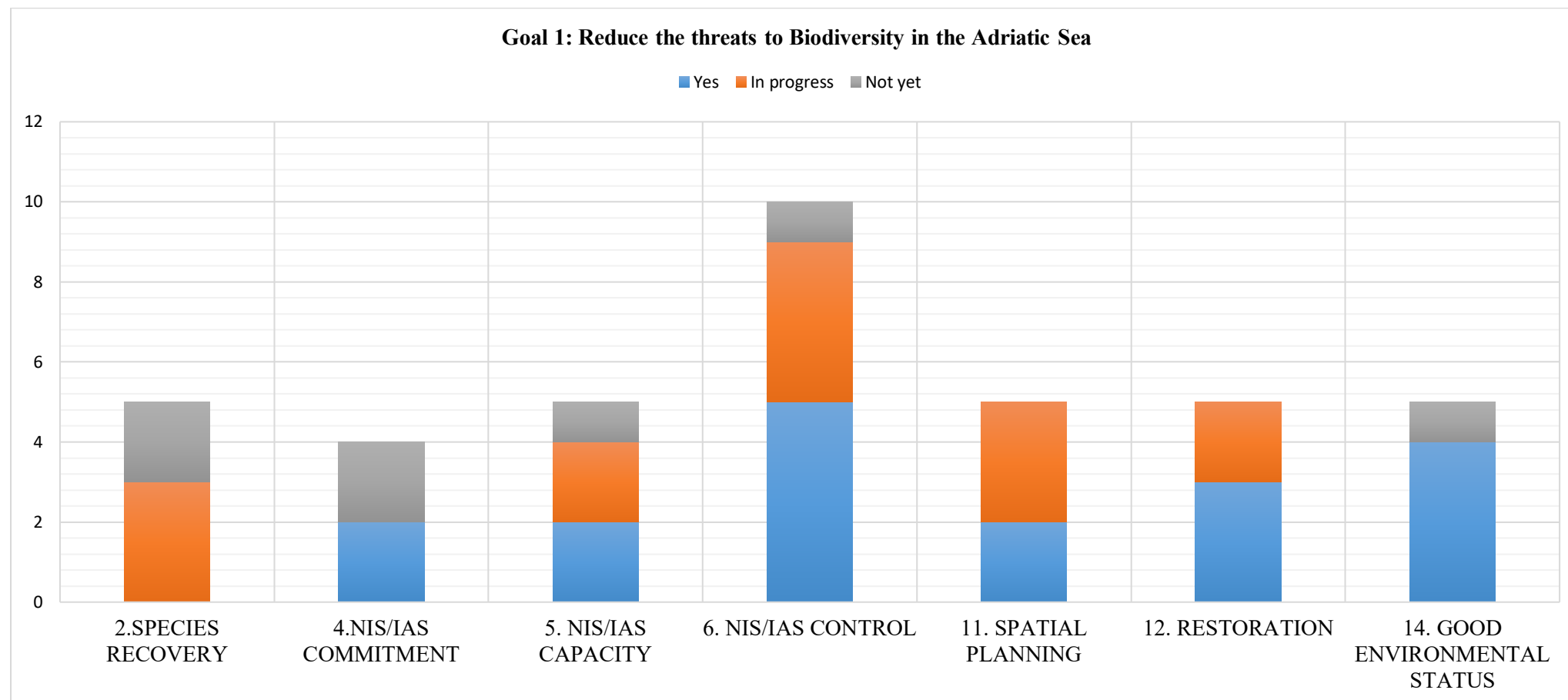
Mer Égée et Bassin Levantin

9. Une analyse détaillée de l'Objectif 1 dans la mer Égée et le bassin Levantin révèle des progrès remarquables dans la gestion des espèces invasives, avec l'Engagement NIS/IAS (Action 4) et la Capacité NIS/IAS (Action 5) montrant une mise en œuvre complète de toutes les mesures. Le contrôle des espèces exotiques envahissantes (Action 6) et la Restauration (Action 12) montrent des avancées importantes avec de nombreuses actions achevées, tandis que la récupération des espèces (Action 2) accuse un retard considérable avec peu de travail accompli. L'Aménagement spatial (Action 11) et le Bon état écologique (Action 14) montrent des progrès modérés mais conservent des portions substantielles d'éléments non traités, indiquant des domaines nécessitant une attention immédiate.



Mer Adriatique

10. Une analyse détaillée de l'Objectif 1 dans le contexte de la mer Adriatique révèle que les progrès les plus significatifs ont été réalisés dans les actions de Restauration (Action 12) et de contrôle des espèces exotiques envahissantes (Action 6), tandis que les progrès les moins importants ont été réalisés dans l'Engagement NIS/IAS (Action 4) et la Récupération des espèces (Action 2).



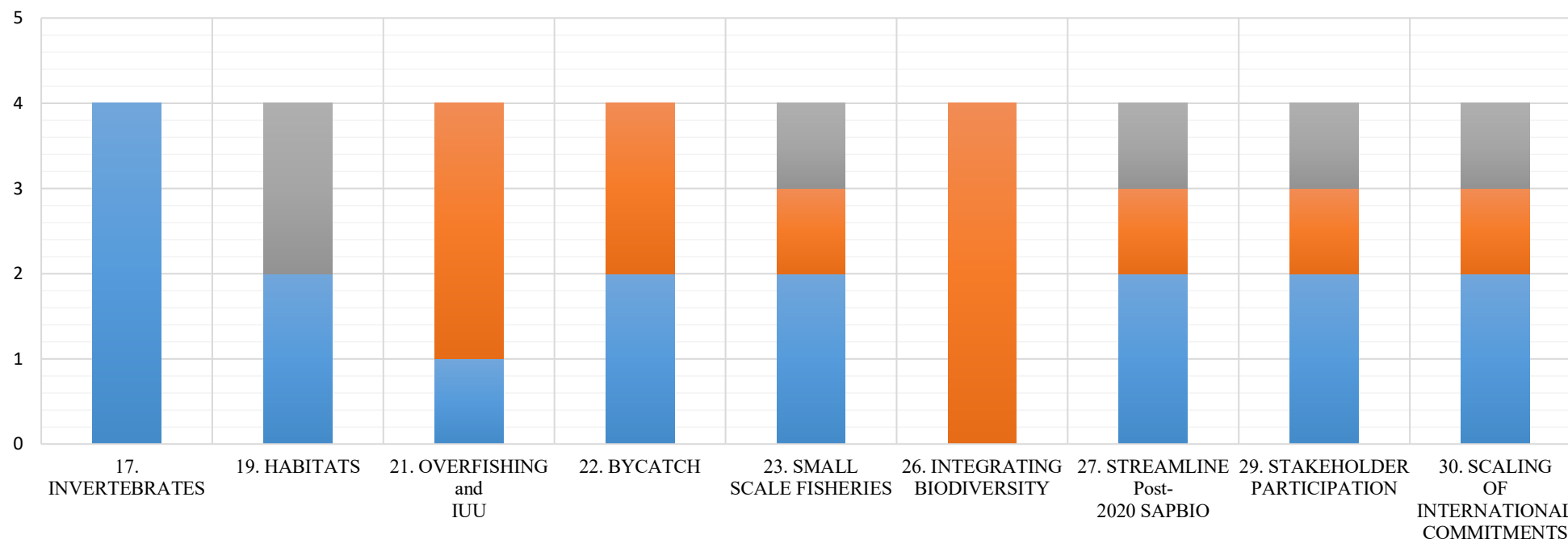
2. Objectif 2: Assurer la préservation et le maintien ou l'amélioration de la biodiversité afin de répondre aux besoins des populations

Méditerranée Occidentale

11. Une analyse détaillée de l'Objectif 2 dans la région de l'Ouest de la Méditerranée révèle des progrès variés. L'Action 17 (Invertébrés) montre des progrès significatifs avec presque toutes les mesures achevées. L'Action 26 (Intégration de la biodiversité) voit la majorité de ses efforts encore en cours. Les Actions 19 (Habitats), 21 (Surpêche et IUU), 27 (Rationalisation du SAPBIO post-2020) et 29 (Participation des parties prenantes) nécessitent plus d'attention, comme l'indiquent leurs segments plus importants dans la catégorie "Pas encore commencée". Les Actions 22 (Prises accessoires) et 23 (Pêches à petite échelle) montrent des progrès équilibrés avec un mélange d'efforts achevés et en cours.

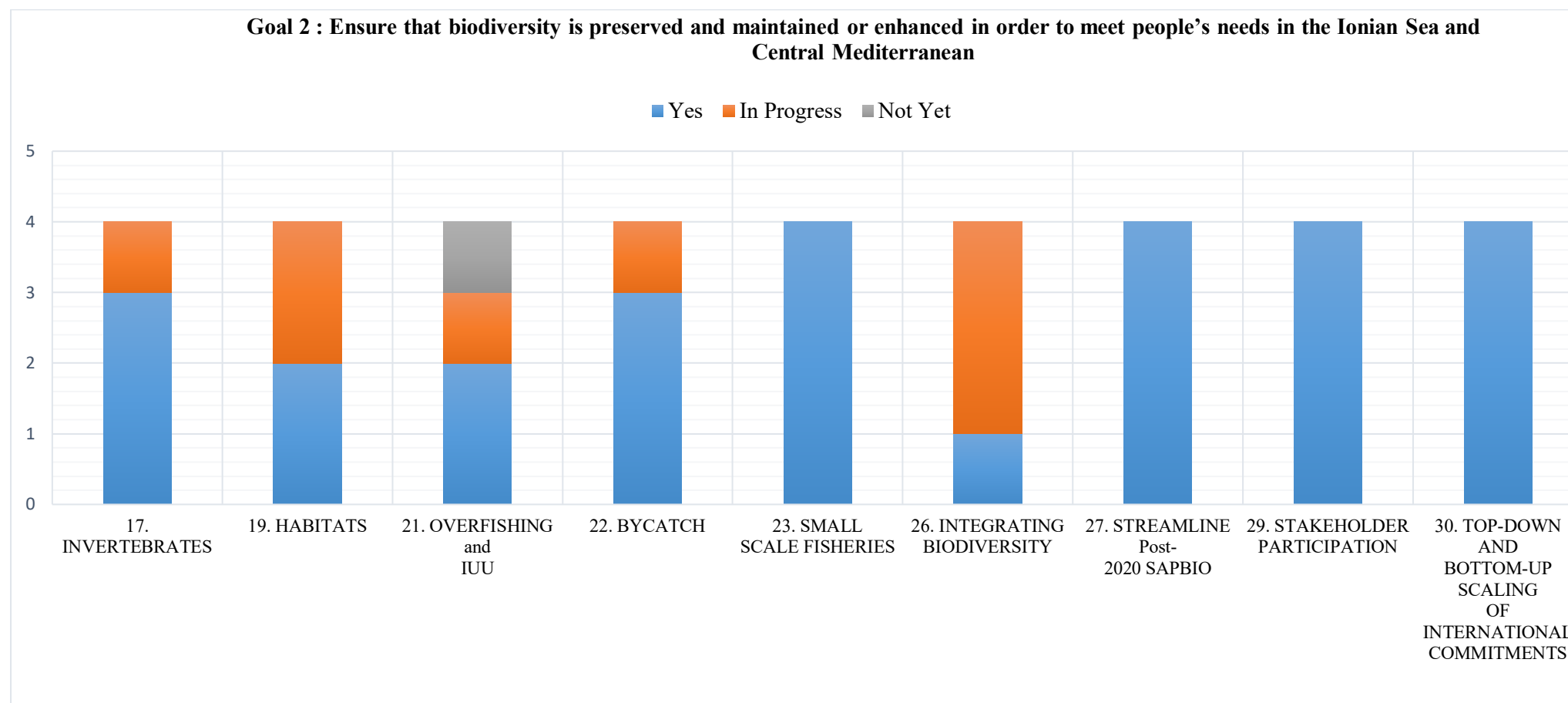
Goal 2 : Ensure that biodiversity is preserved and maintained or enhanced in order to meet people's needs in the western Mediterranean region

■ Yes ■ In Progress ■ Not Yet



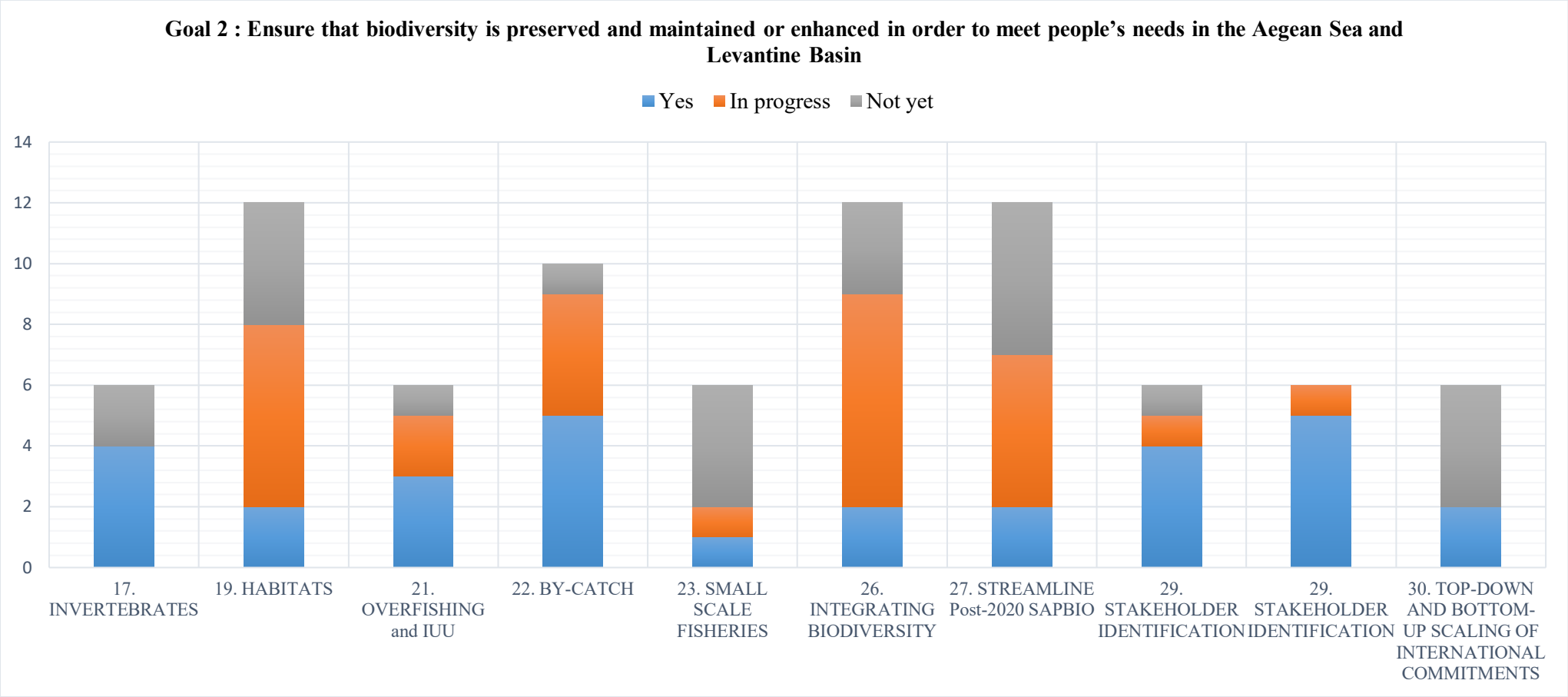
Mer Ionienne et Méditerranée Centrale

12. Une analyse détaillée de l'Objectif 2 dans la région de la mer Ionienne et de la Méditerranée centrale révèle des avancées importantes dans les pêches à petite échelle (Action 23), la rationalisation du SAPBIO post-2020 (Action 26) et l'extension des engagements internationaux (Action 30), avec la majorité des mesures pleinement mises en œuvre. Les actions Invertébrés (Action 17), Habitats (Action 19), Prises accessoires (Action 22) et Intégration de la biodiversité (Action 26) montrent des progrès modérés, indiquant des initiatives en cours mais incomplètes.



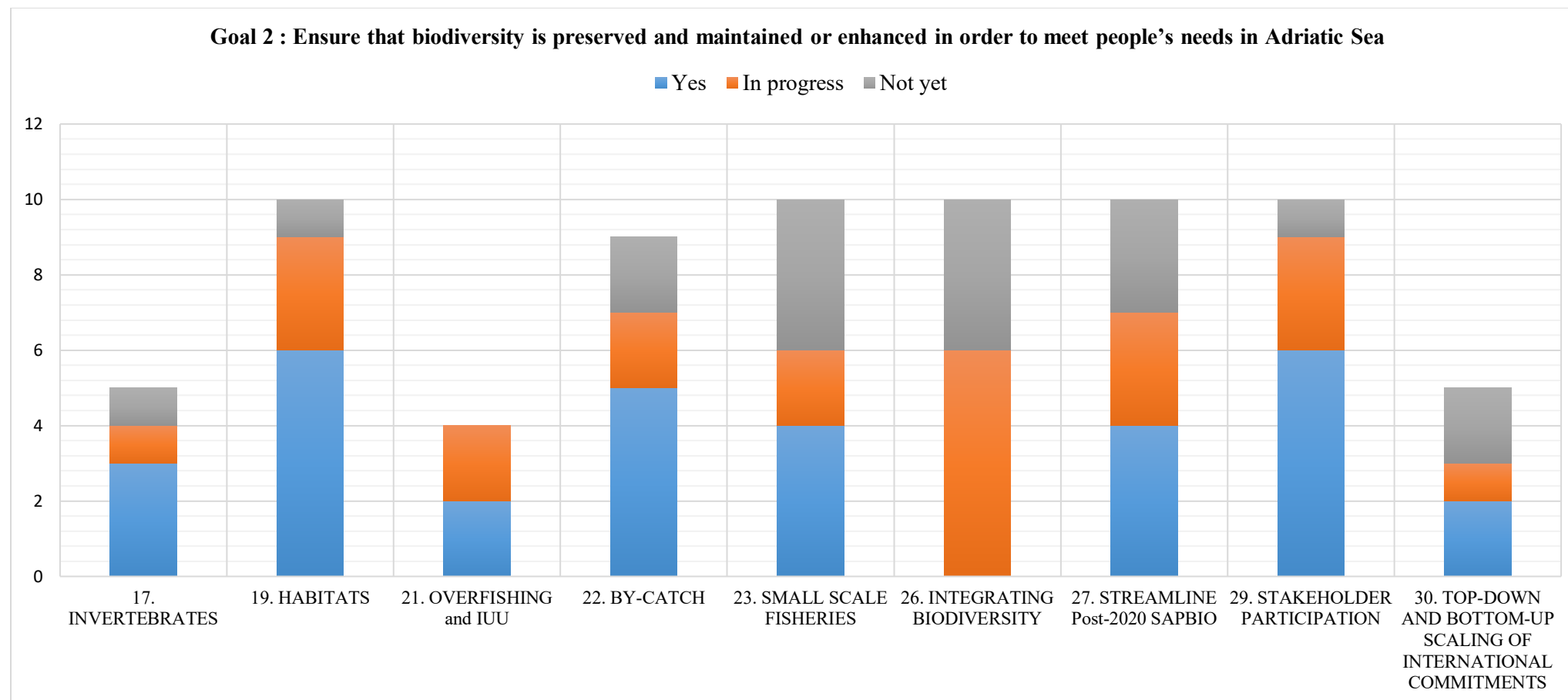
Mer Égée et Bassin Levantin

13. Une analyse détaillée de l'Objectif 2 dans la mer Égée et le bassin Levantin montre que les progrès les plus significatifs ont été réalisés dans la participation des parties prenantes (Action 29), suivis par les Habitats (Action 19) et les Prises accessoires (Action 22). La mise en œuvre des autres actions montre également des progrès positifs, avec les progrès les moins positifs signalés dans les actions liées aux pêches à petite échelle (Action 23).



Mer Adriatique

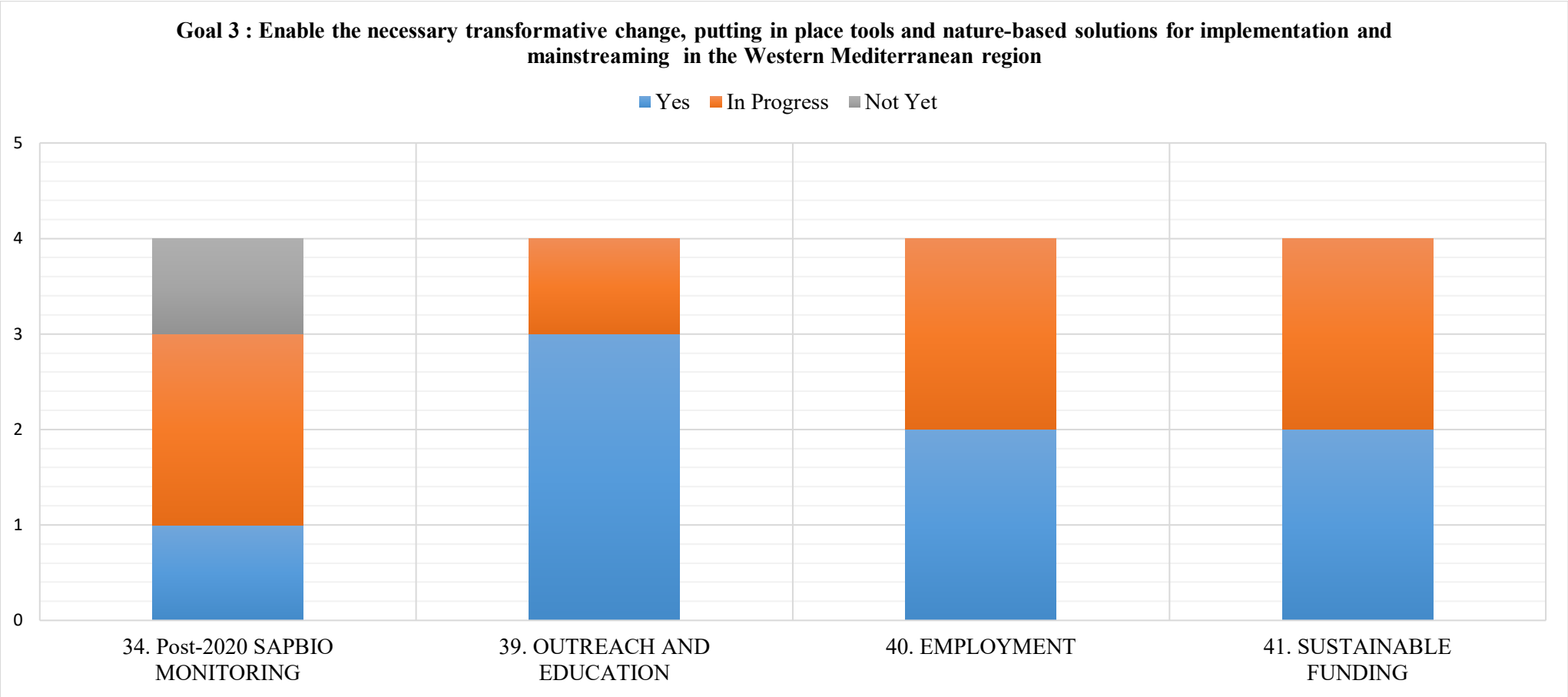
14. Une analyse détaillée de l'Objectif 2 dans la mer Adriatique révèle que des réalisations notables incluent les actions "17. Invertébrés" et "23. Pêches à petite échelle", qui montrent des progrès considérables. D'autre part, les actions "19. Habitats" et "26. Intégration de la biodiversité" indiquent des efforts en cours. Des actions telles que "21. Surpêche et IUU" et "22. Prises accessoires" nécessitent encore de l'attention, comme l'indique leur statut "Pas encore commencée"



3. Objectif 3 : Permettre le changement transformateur nécessaire, en mettant en place des solutions fondées sur la nature pour la mise en œuvre et l'intégration

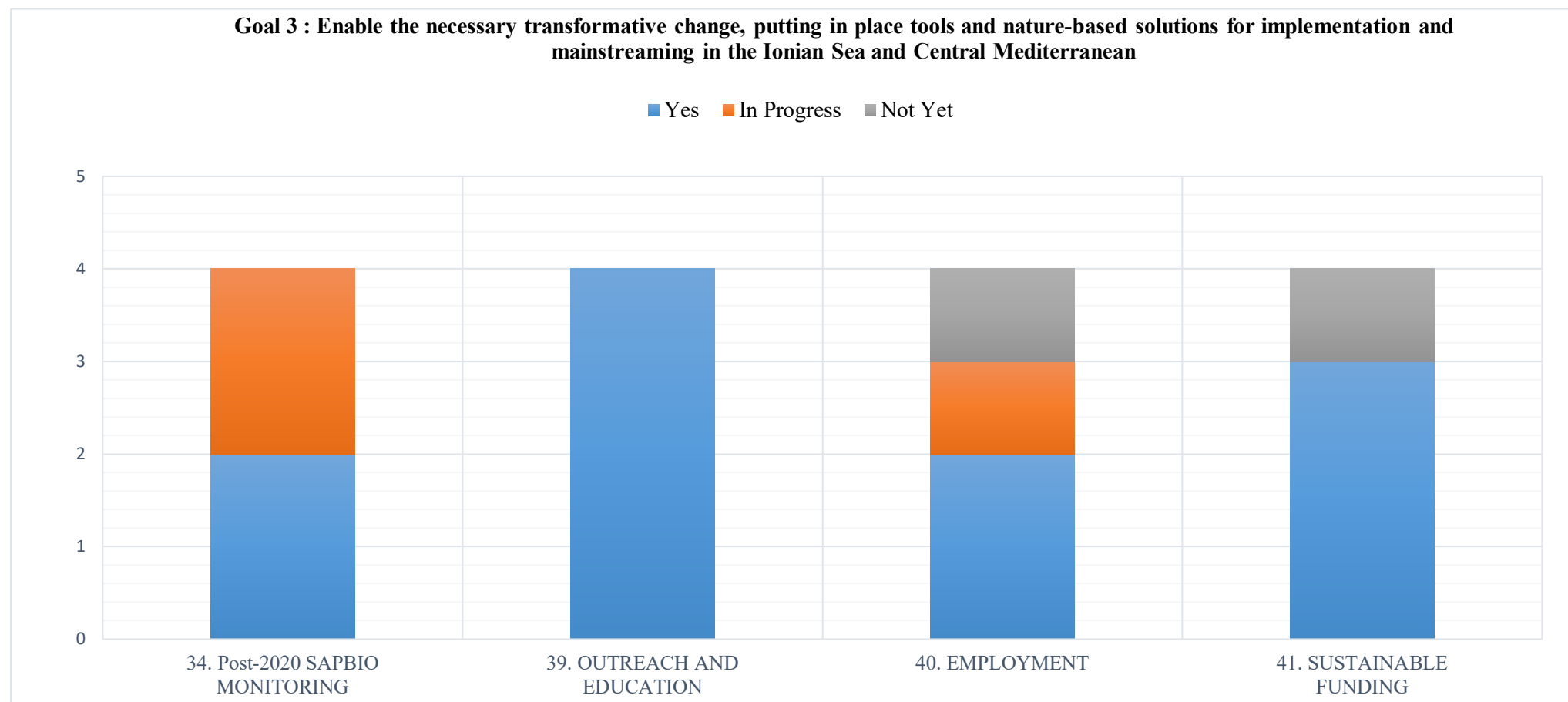
Méditerranée Occidentale

15. Une analyse détaillée de l'Objectif 3 dans la région de l'Ouest de la Méditerranée montre que "Sensibilisation et Éducation" présente les progrès les plus significatifs vers l'achèvement. En revanche, "Suivi du SAPBIO post-2020" montre une proportion importante de travail encore en cours ou non initié. "Emploi" et "Financement durable" indiquent un état équilibré entre efforts achevés et en cours.



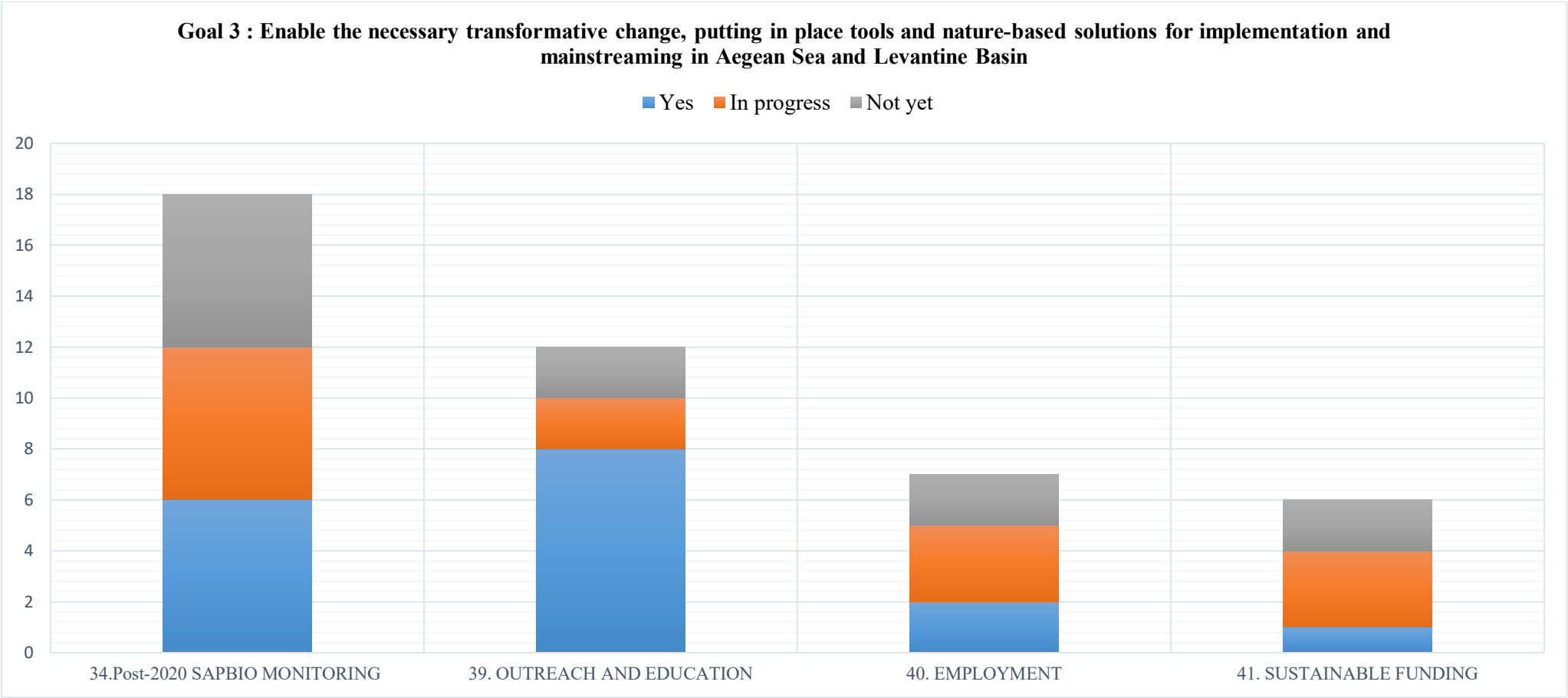
Mer Ionienne et Méditerranée Centrale

16. Une analyse détaillée de l'Objectif 3 dans la mer Ionienne et la Méditerranée centrale montre des niveaux de progrès distincts selon les différents secteurs. "Sensibilisation et Éducation" a atteint une mise en œuvre complète. "Suivi du SAPBIO post-2020" indique un équilibre entre les activités achevées et celles en cours. "Emploi" présente un mélange d'initiatives achevées, en cours et non encore commencées. "Financement durable" montre une portion importante réalisée, avec certaines zones encore en attente.



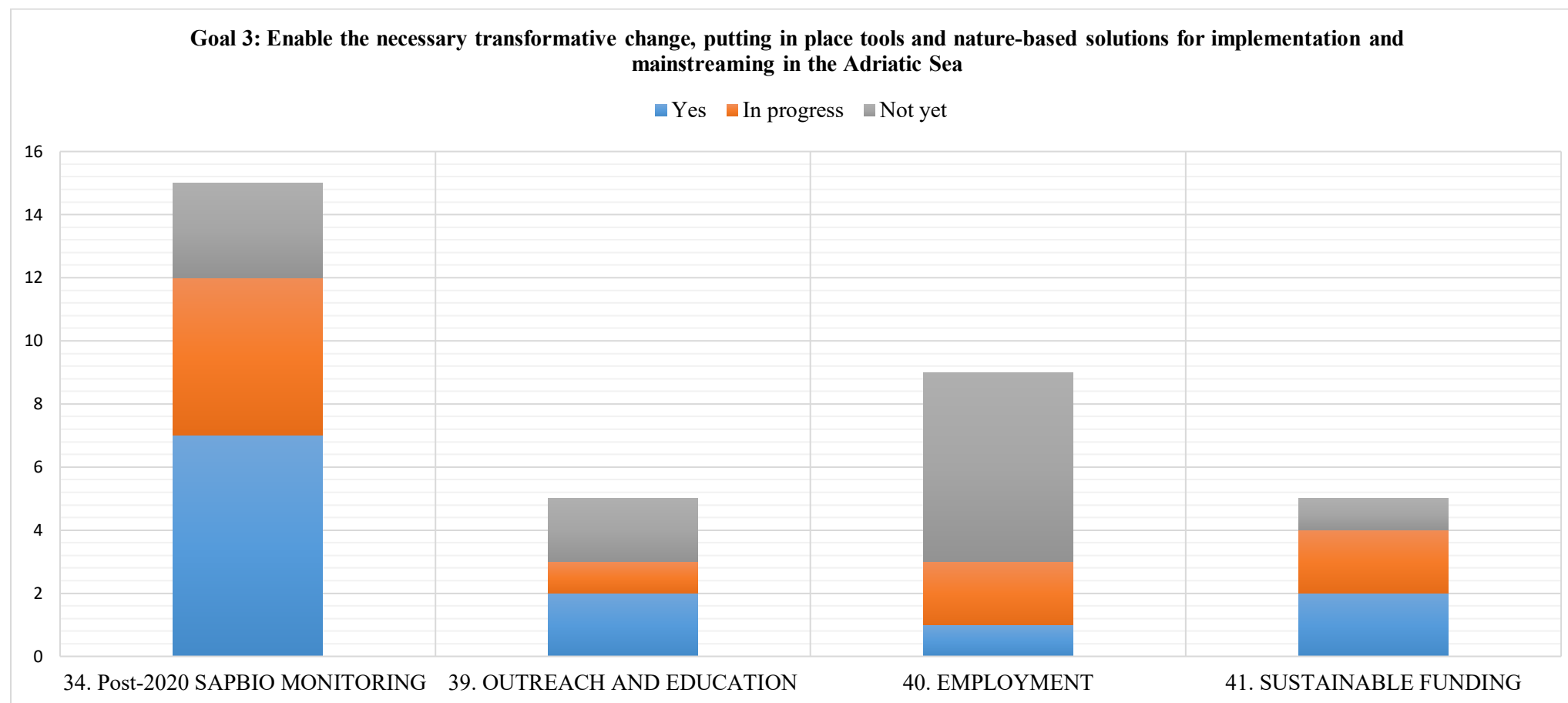
Mer Égée et Bassin Levantin

17. Une analyse détaillée de l'Objectif 3 dans la mer Égée et le bassin Levantin présente un paysage diversifié de progrès. "Suivi du SAPBIO post-2020" montre une répartition relativement égale entre les trois étapes. "Sensibilisation et Éducation" a une proportion importante marquée comme terminée ("Oui"), avec moins d'initiatives en cours ou non encore commencées. "Emploi" indique un plus grand nombre d'activités en cours par rapport à celles achevées ou non encore initiées. "Financement durable" présente le plus petit nombre d'initiatives achevées, avec plus d'initiatives en cours et un nombre notable non encore commencées



Mer Adriatique

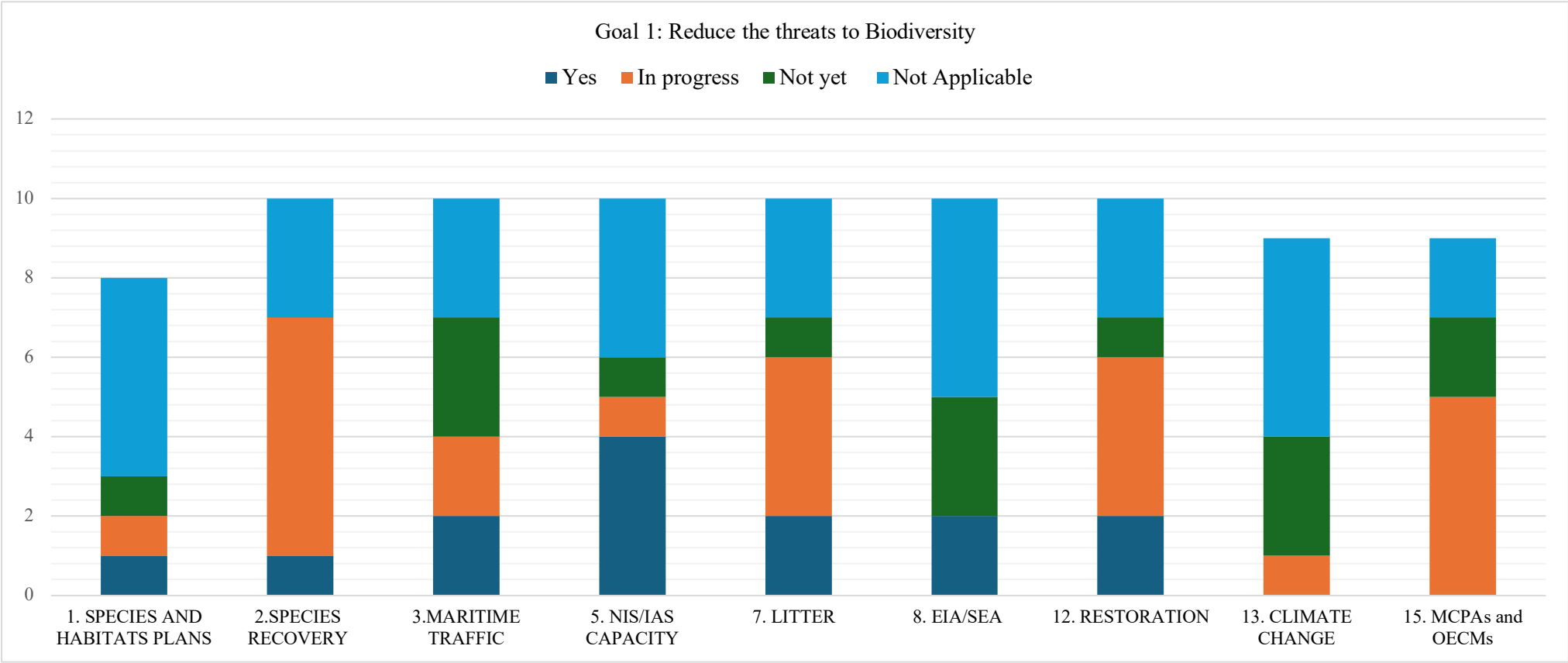
18. Une analyse détaillée de l'Objectif 3 dans la mer Adriatique montre des degrés de progrès variables selon les secteurs. "Suivi du SAPBIO post-2020" montre des progrès considérables avec une proportion significative d'activités achevées ou en cours. "Sensibilisation et Éducation" présente un niveau d'activité comparativement plus faible à toutes les étapes. "Emploi" se caractérise par un nombre notable d'initiatives qui n'ont pas encore commencé. "Financement durable" présente une répartition plus équilibrée des activités entre les catégories "Oui", "En cours" et "Pas encore".



C. Analyse approfondie de la mise en œuvre des actions du SAPBIO post-2020 à portée régionale au niveau des objectifs individuels du Post-2020 SAPBIO

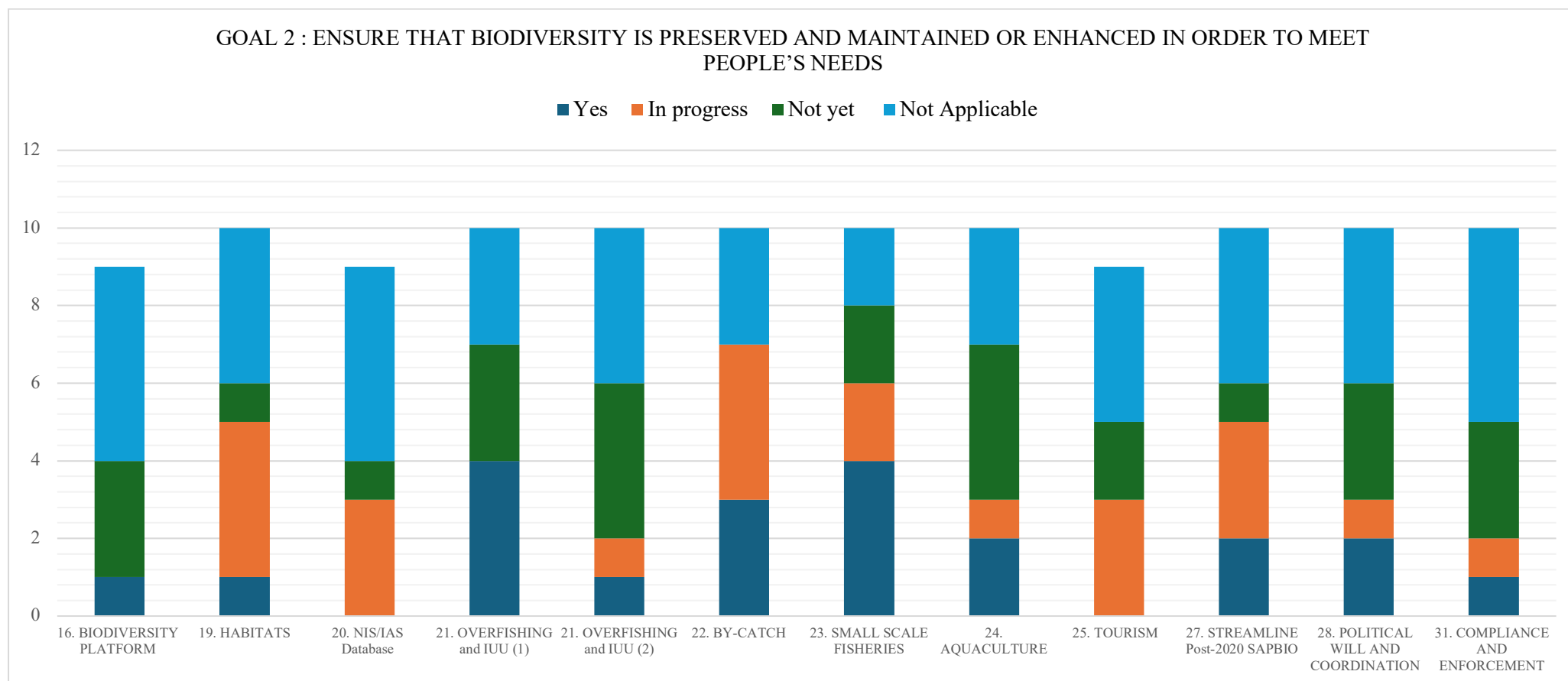
Objectif 1 : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

19. La majorité des actions présentent un statut "Oui" (pleinement mises en œuvre) ou "En cours". Cela indique une tendance positive vers la réduction des menaces pesant sur la biodiversité.



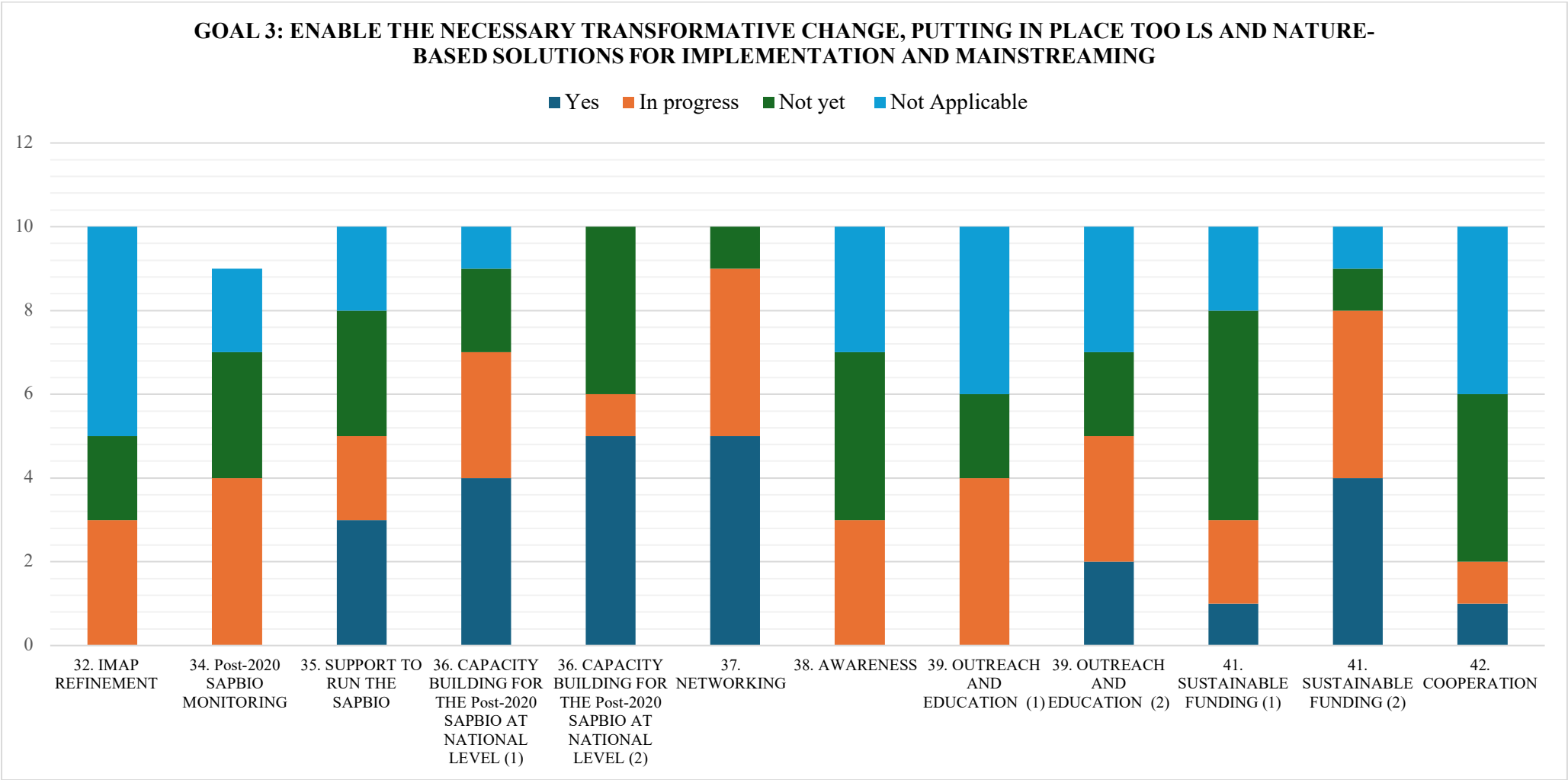
Objectif 2 Assurer que la biodiversité soit préservée et maintenue, ou améliorée, afin de répondre aux besoins des populations

20. Une ne portion importante des actions est marquée "Non" ou "Non applicable", ce qui indique des retards importants ou des exclusions dans la mise en œuvre.



Objectif 3: Permettre le changement transformateur nécessaire, en mettant en place des outils et des solutions fondées sur la nature pour la mise en œuvre et l'intégration

21. La plupart des actions montrent au moins une mise en œuvre partielle ("Oui" ou "En cours"), ce qui démontre une tendance positive vers la réalisation du changement transformationnel.



D. Conclusions de l'analyse approfondie au niveau des objectifs individuels du Post-2020 SAPBIO

1. Objectif 1: Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

Portée nationale

- " RETABLISSEMENT DES ESPECES" montre systématiquement une grande proportion d'initiatives "En cours" dans toutes les régions, ce qui indique qu'il s'agit d'un effort à long terme et continu nécessitant une action soutenue.
- Dans les quatre régions, on note une attention particulière portée à la gestion des espèces non indigènes et envahissantes. Les catégories liées à l'engagement, à la capacité et au contrôle des EIA/SEA montrent une activité significative, bien que le stade de progrès varie selon les régions
- Les progrès dans "PLANIFICATION SPATIAL" et la "RESTAURATION" varient considérablement entre les régions, ce qui suggère des priorités ou des stades de mise en œuvre différents dans ces domaines.
- Bien que les progrès vers l'atteinte du "BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE" varient, il est systématiquement représenté comme une catégorie abordée dans toutes les régions, ce qui indique son importance en tant qu'objectif global

Portée Regionale

- Il y a une tendance positive dans la mise en œuvre des actions, mais des obstacles financiers et systémiques doivent être surmontés pour un progrès plus efficace.

2. Objectif 2 : Assurer la préservation et le maintien ou l'amélioration de la biodiversité afin de répondre aux besoins des populations

Portée Nationale

- Dans les quatre régions, la "PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES" et les "HABITATS" montrent généralement des progrès significatifs avec un grand nombre d'initiatives marquées comme "Oui" ou achevées
- Les progrès dans l'adressage de la "SURPECHE et INN" sont moins cohérents entre les régions, certaines montrant davantage de statuts "En cours" ou "Pas encore", indiquant que ce domaine reste un défi
- "L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ" montre un bon niveau de progrès, notamment dans la mer Ionienne et la Méditerranée centrale ainsi que la mer Adriatique
- La catégorie "REORGANISER le Post-2020 SAPBIO" montre un mélange de progrès entre les régions, ce qui indique que les efforts pour s'aligner avec le nouveau plan d'action stratégique pour la biodiversité sont à différents stades de mise en œuvre

Portée Regionale

- La tendance est préoccupante, avec des lacunes importantes dans la mise en œuvre. Une attention urgente est nécessaire pour aborder les défis identifiés et remettre les actions sur la bonne voie

3. Objectif 3: Permettre le changement transformateur nécessaire, en mettant en place des outils et des solutions fondées sur la nature pour la mise en œuvre et l'intégration

Portée Nationale

- "Communication et Éducation" montre généralement les progrès les plus significatifs, avec une grande proportion d'initiatives marquées comme "Oui" ou achevées.
- Les progrès dans le "Suivi du Post-2020 SAPBIO" sont assez variés selon les régions, ce qui indique différents stades de mise en œuvre ou des défis spécifiques à chaque zone.
- Comparé à "Communication et Éducation", les catégories "Emploi" et "Financement durable" ont tendance à avoir une proportion plus élevée d'initiatives encore "En cours" ou "Pas encore" dans les régions.

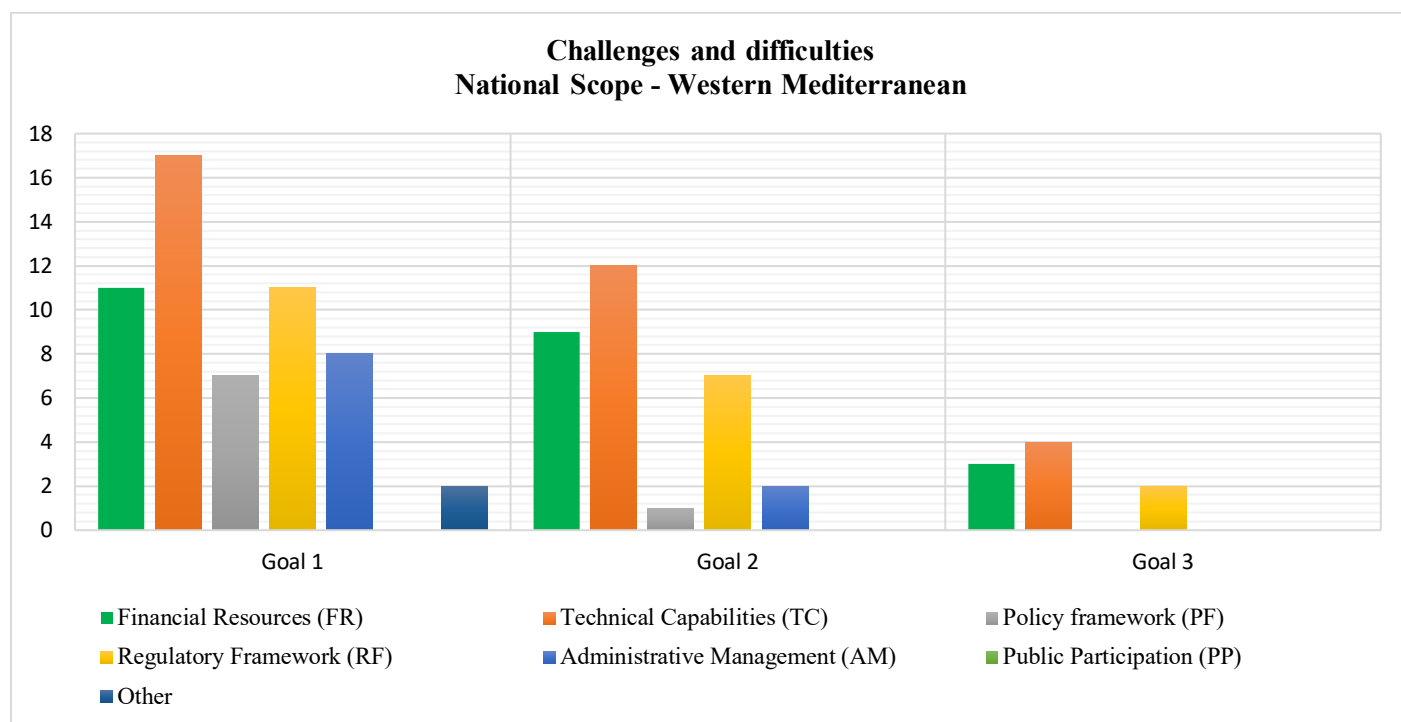
Portée Regionale

- La plupart des actions montrent au moins une mise en œuvre partielle ("Oui" ou "En cours"), ce qui démontre une tendance positive vers la réalisation du changement transformationnel

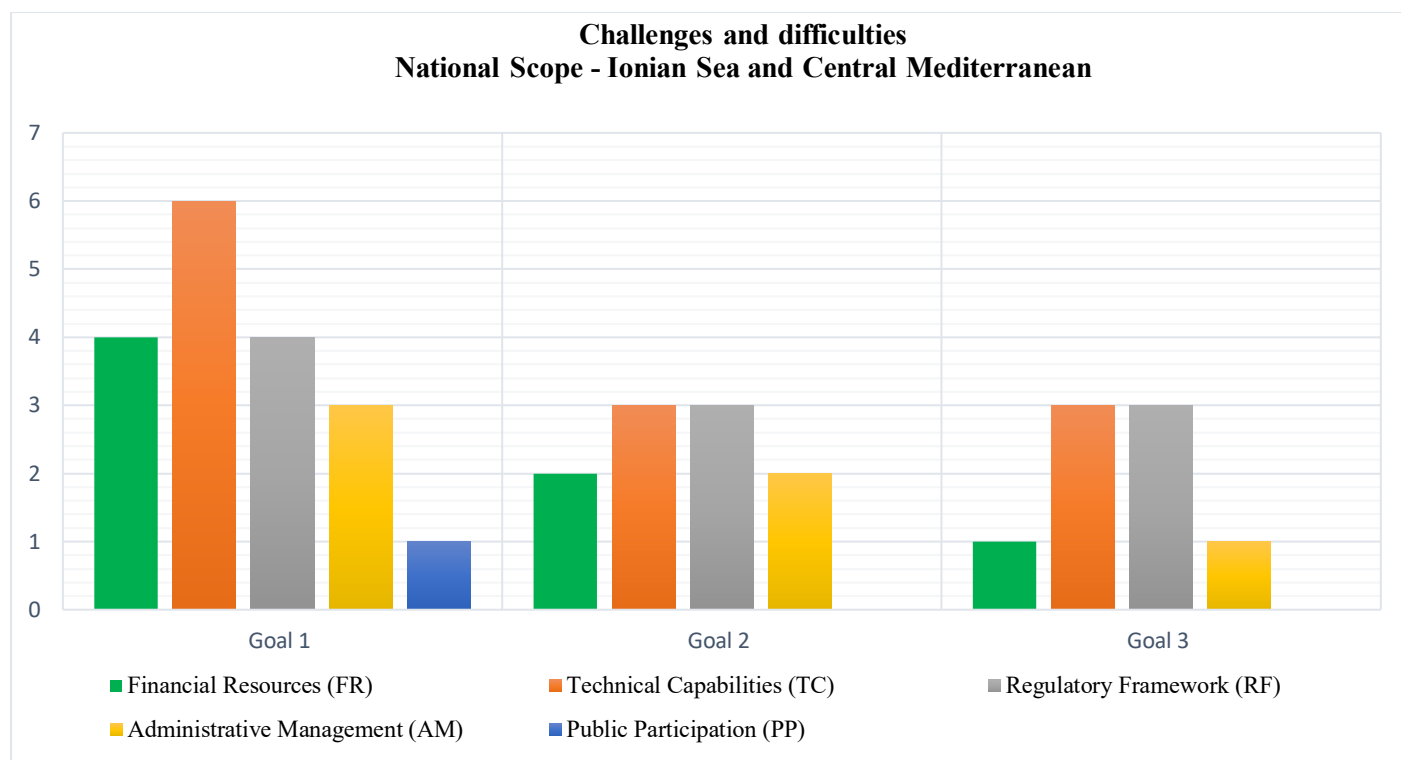
III. Défis et difficultés

1. Actions à portée nationale

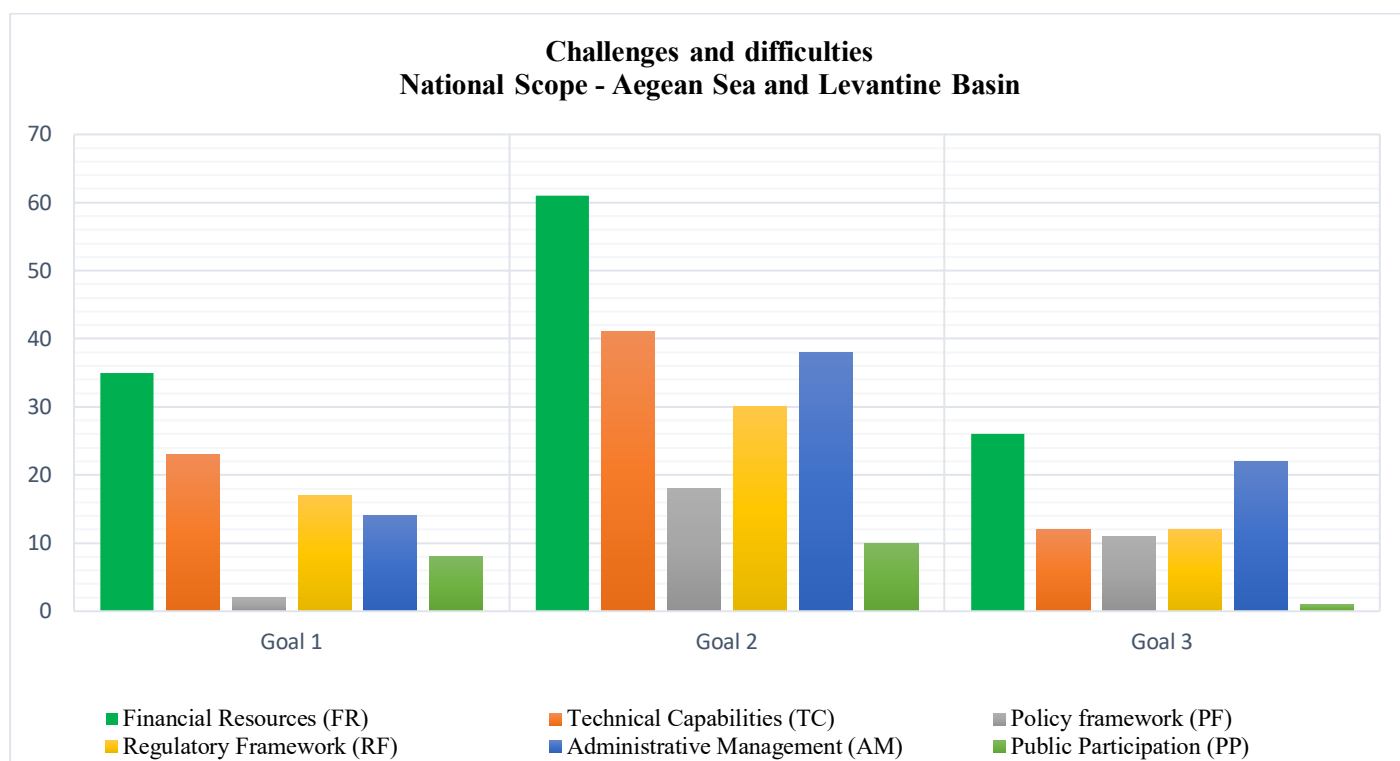
Méditerranée Occidentale



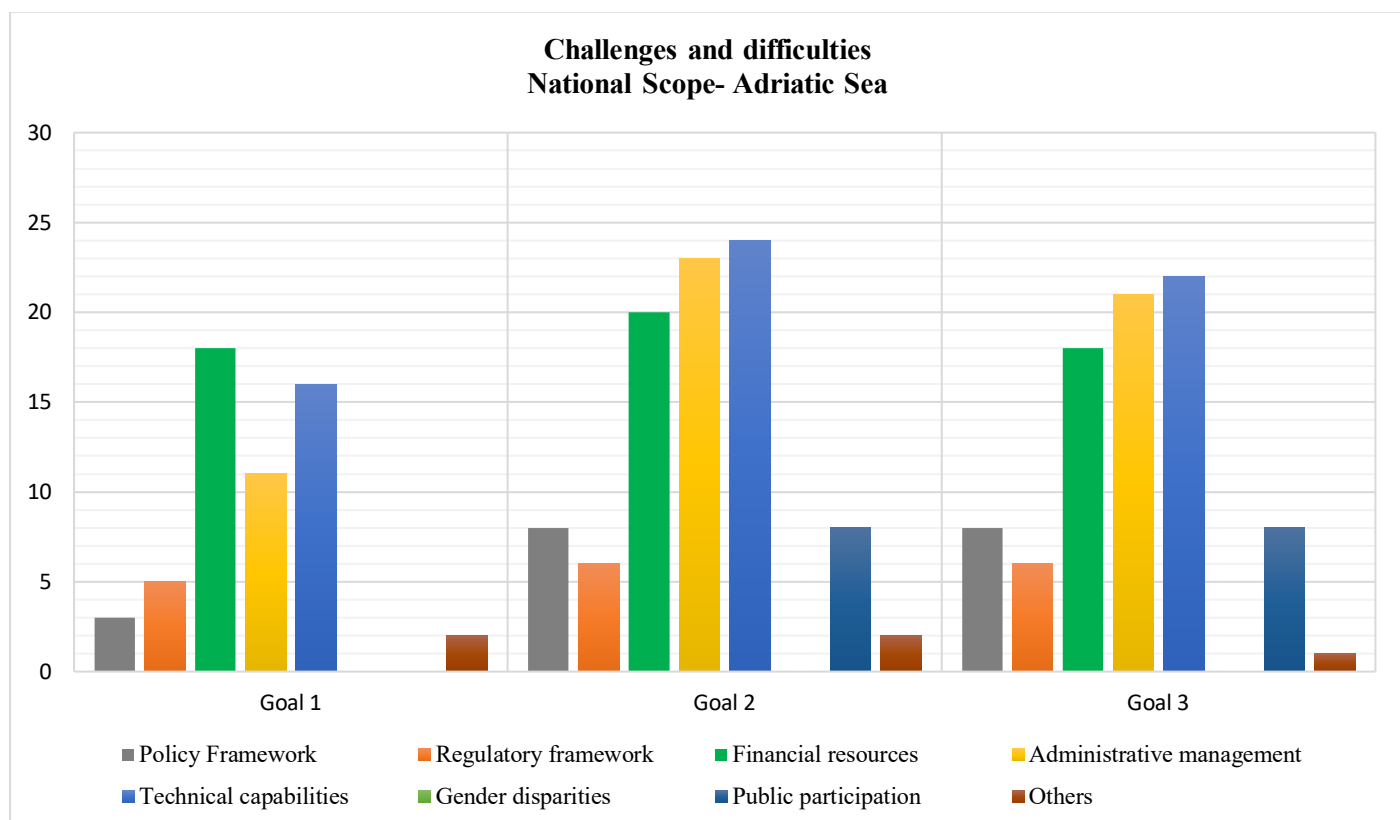
Mer Ionienne et Méditerranée centrale



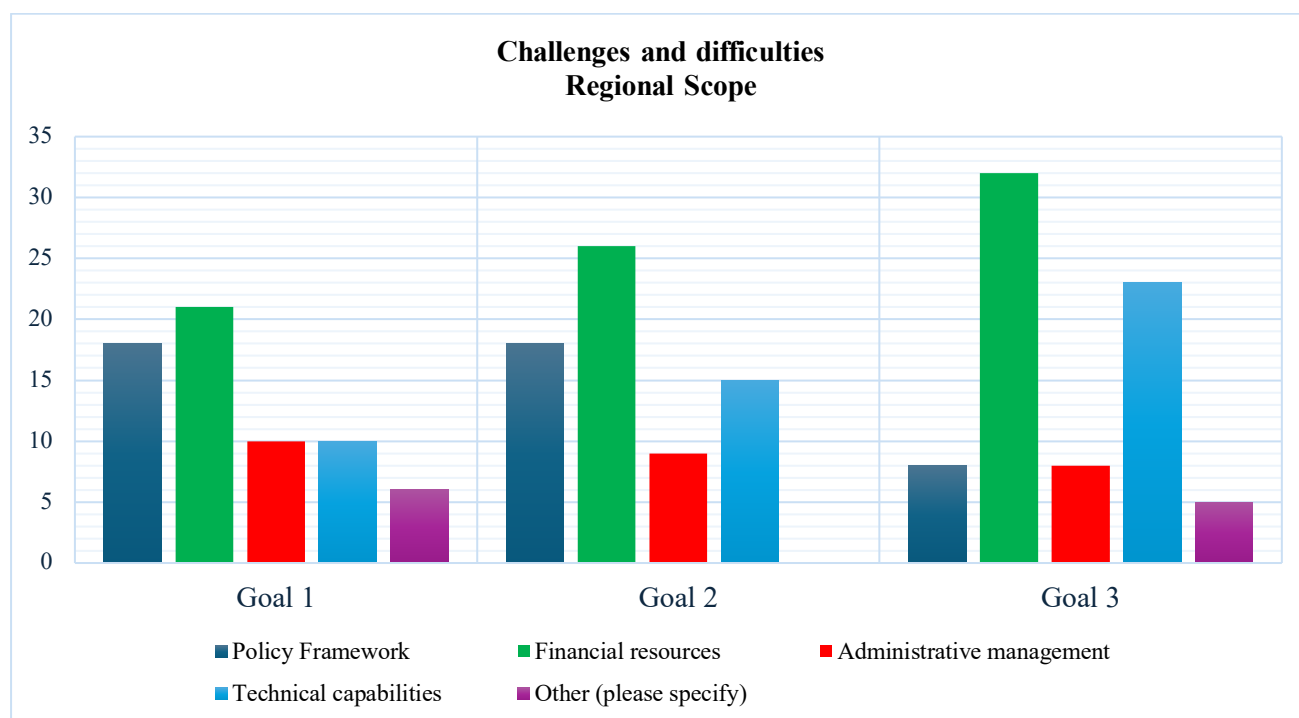
Me Égée et Bassin Levantin



Mer Adriatique



2. Actions à portée régionale



3. Conclusions

22. L'analyse des actions à portée nationale souligne que les **ressources financières (RF)** et le **cadre réglementaire (CR)** émergent comme des défis généraux dans toutes les sous-régions méditerranéennes (Méditerranée occidentale, Mer Ionienne et Méditerranée centrale, Mer Égée et Bassin Levantin) et tous les objectifs (1, 2, 3), reflétant des lacunes systémiques dans l'allocation des financements et la cohérence de la gouvernance. Les variations sous-régionales mettent en évidence des barrières critiques supplémentaires, telles que les **capacités techniques (CT)** en Méditerranée occidentale et en Mer Égée, la **gestion administrative (GA)** en Mer Ionienne, et le cadre politique (CP) dans les évaluations ultérieures. Aborder ces défis interconnectés nécessite des investissements prioritaires, une harmonisation réglementaire simplifiée et des initiatives de renforcement des capacités adaptées aux contextes sous-régionaux.

23. Pour les actions à portée régionale, les **ressources financières (RF)** représentent le défi le plus important à travers les trois objectifs. Les défis liés aux **ressources financières (RF)** et au **cadre politique (CP)** entravent également les progrès

4. Conclusions et recommandations de la onzième réunion des correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO (Athènes, Grèce - 9-10 avril 2025)

24. La réunion a reconnu que la Convention de Barcelone est à la pointe de la planification stratégique de la diversité biologique par rapport à d'autres régions, comme en témoignent le Protocole sur les Aires spécialement protégées et la Diversité biologique (ASP/DB) élaboré en 1995 et le premier « Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique » (SAPBIO) en 2003.

25. Afin d'améliorer les efforts de mobilisation des ressources et de renforcer la capacité collective pour la conservation de la biodiversité dans la région, la réunion a recommandé que le Secrétariat de la Convention de Barcelone entame un dialogue collaboratif avec les secrétariats d'autres Conventions de mers régionales, telles que la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) et la Convention pour la protection du milieu marin dans la zone de la Mer Baltique (HELCOM). Ce dialogue devrait porter sur les défis communs auxquels sont confrontées les Parties contractantes en matière de financement et de ressources pour les activités clés liées à la protection et à la conservation de la biodiversité, en mettant l'accent sur l'identification de voies de financement nouvelles et innovantes.

26. La réunion a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour préparer les documents relatifs à l'évaluation à mi-parcours axée sur les activités de démarrage du Post-2020 SAPBIO, y compris les rapports sous-régionaux et les conclusions préliminaires.

27. La réunion a souligné la nécessité pour les pays méditerranéens de développer leurs Plans nationaux de financement de la biodiversité marine et côtière et de plaider pour une augmentation des allocations budgétaires au niveau national afin d'assurer la mise en œuvre réussie des actions du Post-2020 SAPBIO, y compris l'exploration de mécanismes de financement innovants.

28. La réunion a exhorté les pays méditerranéens à préparer ou à réviser leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), si nécessaire, afin d'intégrer pleinement les éléments pertinents du Post-2020 SAPBIO.

29. La réunion a recommandé que le PNUE/PAM - SPA/RAC et les partenaires régionaux concernés collaborent et conjuguent leurs efforts afin de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO.

30. La réunion a recommandé que les Parties contractantes s'efforcent de réaffecter une partie des subventions nuisibles à l'environnement provenant d'activités de l'économie bleue - sans augmenter les dépenses gouvernementales globales - comme solution financièrement viable pour stimuler le financement

pour le rétablissement des espèces, ce qui offrirait un moyen neutre en termes de coûts de soutenir le financement de la conservation.

31. La réunion a mis en évidence les possibilités de coopération et de coordination entre les futures évaluations du Post-2020 SAPBIO et la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'Union européenne, ainsi que d'autres cadres d'information pertinents.

32. La réunion a recommandé que le SPA/RAC participe activement aux processus mondiaux pertinents qui se déroulent dans la région méditerranéenne, tels que la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2025 (qui aura lieu à Nice, France, du 9 au 13 juin 2025) et l'atelier intersessionnel du dialogue mondial de l'Initiatives pour un océan durable (SOI) avec les organisations des mers régionales et les organismes régionaux de pêche (également à Nice, les 7 et 8 juin 2025).

33. La réunion a souligné la nécessité d'impliquer des experts financiers qualifiés dans l'élaboration des Plans nationaux de financement de la biodiversité marine et côtière et dans la mobilisation des fonds afin d'améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources et le soutien au Post-2020 SAPBIO et à d'autres initiatives de conservation.